

Tropenbos RD Congo

Mettre le savoir au service de l'homme et des forêts



Programme : Working Landscapes (WL)

Appel à Candidature pour « Le Prix Climat » pour encourager les Activités/Actions Climato-Intelligentes réalisées par les Mbuti, les Communautés Locales, les Organisations des Producteurs Forestiers et Agricoles (OPFA), les Administrations Publiques & les Organisations de la Société Civile (OSC) dans le Territoire de Bafwasende

1. Contexte

Les forêts sont une ressource vitale pour le climat, l'eau, la santé et les moyens de subsistance. Le lien qu'entretiennent les êtres humains avec les forêts est tout aussi important : on estime qu'un cinquième de la population mondiale (soit environ 1,3 milliard d'individus) tirent des avantages directs et indirects de la forêt, sous forme d'emplois, de produits, de contributions aux moyens de subsistance et de revenus. Plus de 60% de la population congolaise dépendent des forêts et dans les milieux ruraux, ce chiffre dépasse les 95%. Ces populations sont devenues très vulnérables, tout comme la planète entière qui est en danger, à cause du dérèglement climatique dû aux activités anthropiques.

Face à cette menace ou urgence climatique, la tendance générale consiste à vilipender, indexer et pénaliser les auteurs des actions qui alimentent le mal-être climatique, par différentes mesures restrictives et contraignantes. Cette façon d'agir n'est pas stimulante. Une autre attitude est possible, il s'agit d'inciter et d'encourager ceux qui agissent bien en posant des actes favorables au climat. Ce qui peut stimuler d'autres par émulation. Pour éclairer une pièce sombre, il suffit d'y amener une lampe pour chasser l'obscurité. Adopter une telle attitude positive contribue à promouvoir et à encourager les parties prenantes agissant pour préserver le climat, par des incitations sélectives, notamment en les primant. L'attribution des prix et décorations symboliques est une reconnaissance des bienfaits accomplis, elle peut créer de l'émulation.

C'est dans ce contexte que Tropenbos RD Congo lance cet appel à candidatures, dans le cadre de son programme WL, pour récompenser les activités intelligentes en rapport au climat. Les parties prenantes œuvrant dans le paysage de Bafwasende sont appelées à soumissionner leurs candidatures.

2. Objectif

L'objectif est de promouvoir des pratiques durables qui respectent le climat et améliorent la résilience face au dérèglement climatique, en favorisant l'émulation via des prix visant à encourager les activités/actions climato-intelligentes.

3. Critères d'éligibilités

- a) Être une de parties prenantes suivantes (du secteur de Bekeni-Kondolole et de Bakundumu) :
 - Organisations de producteurs forestiers et agricoles (OPFA)
 - Petits exploitants forestiers ou agricoles

- Peuple autochtone (PA ou Mbuti) : individu ou groupe d'individus
 - Communauté locale (COLO) : individu ou groupe d'individus
 - Organisation de la Société Civile (OSC)
 - Eglise
 - Administration publique
- b) Accomplir durant ces 2 dernières années une ou plusieurs activités/actions jugées intelligentes dans le paysage, telles que repris dans le tableau en annexe 1.

4. Constitution du dossier de candidature

Les candidatures peuvent être présentées soit par les nominés eux-mêmes soit par d'autres personnes (Journalistes, ONG, Défenseurs de l'Environnement, Mouvements citoyens, etc.) pour le compte des nominés.

Le dossier de candidature est constitué de la fiche de candidature disponible au bureau de Tropenbos RD Congo (3ème avenue Plateau Boyoma #6, Commune de Makiso, Kisangani, RD Congo) en version physique. La version électronique est également disponible [ici](#).

Le candidat intéressé pourra remplir la fiche comme suit :

- Le nom ou la dénomination sociale et l'adresse du nominé doivent être clairement indiqués ;
- L'activité intelligente devra être présentée de manière succincte en précisant notamment le lieu et la durée de l'activité
- Chaque critère d'évaluation doit être coté de 1 à 10
- Chaque cote donnée doit être justifiée de manière brève et concise dans la colonne correspondante

Pour tout remplissage au manuscrit, le candidat prendra soin pour que la fiche remplie soit lisible, sans rature ni surcharge.

5. Comité et procédure de sélection

Un comité de sélection sera mis en place pour évaluer les dossiers de candidatures. Il sera composé de 5 membres des partenaires (représentants de toutes les parties prenantes). Le comité de sélection évaluera la cote donnée en fonction de la justification. Il pourra unanimement décider de réattribuer les côtes en fonction de la justification énoncée.

Après, il additionnera les côtes et dégagera la moyenne en pourcentage. L'activité qui aura plus de notes sera récompensée. En cas d'ex aequo, le comité se basera sur la justification évoquée pour départager les candidats.

6. Date limite

- La période de la soumission des dossiers de candidatures pour les prix va du 10 au 30 novembre 2021 à 16H00
- Sélection des dossiers le 1er décembre 2021
- Publication de la liste des candidats retenus, le 6 décembre 2021
- Remise des prix aux bénéficiaires, le 10 décembre

Les dossiers de candidatures sont à déposer en version physique au bureau de Tropenbos RD Congo (adresse ci-dessus) ou envoyer par la voie électronique aux adresses suivantes : tropenbosrdcongo@gmail.com et analik.dan@gmail.com avec objet : « **Prix Climat** ». Pour ceux qui sont dans le territoire de Bafwasende, les dossiers peuvent être déposés entre les mains de nos assistants de terrains à Baego.

Contacts pour renseignements supplémentaires : +243 8 1 200 4700 ; +243 9 7653 0239

Annexe 1 : Tableau d'activités et critères d'intelligence

ID	Activités/actions intelligentes	Critères d'intelligence climatique
1	Intégration agriculture, élevage et pisciculture : un système qui intègre l'agriculture, l'élevage et la pisciculture. Les déchets des bêtes sont utilisés pour la fertilisation/amendement du sol ; les déchets et certains produits de l'agriculture sont utilisés pour nourrir les bêtes et les poissons.	<p>1. Durabilité</p> <p><i>durabilité technique (maîtrise par les partenaires et pérennisation de l'accompagnement des groupes-cibles)</i></p> <p><i>durabilité financière (capacité de prise en charge des coûts récurrents par les partenaires et/ou les groupes-cibles)</i></p> <p><i>durabilité sociale (maîtrise de l'intervention par les groupes-cibles)</i></p> <p><i>durabilité institutionnelle (appropriation)</i></p> <p><i>durabilité écologique (effets voulus suite à l'action)</i></p> <p>2. Pertinence</p> <p><i>mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention/action/activité correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue.</i></p> <p>3. Importance</p> <p><i>L'utilité de l'activité sur le plan climatique, économique, politique et social. Elle mesure également l'immensité ou l'envergure de l'action/de l'activité (par ex. superficie, etc.).</i></p> <p>4. Rentabilité économique</p> <p><i>En quoi est-ce que l'activité/l'intervention/l'action contribue au développement social-économique du milieu.</i></p> <p>5. Viabilité environnementale</p> <p><i>La manière dont l'activité/intervention/action respecte les normes et principes environnementaux ; contribue à la protection et à l'amélioration de l'environnement naturel et participe à la promotion du bien-être social ; gère son empreinte environnementale.</i></p> <p>6. Innovation</p>
2	Utilisation des déchets organiques comme fertilisant et le recours aux engrais biologiques	
3	Agroforesterie : association des cultures vivrières avec les arbres ou essences ligneuses. Elle englobe aussi la pratique des cultures pérennes mais si elles ne sont pas associées à celles vivrières ou annuelles	
4	Encadrement des exploitants artisanaux et des communautés : toute sorte d'encadrement à impact visible initié et mise en exécution en vue de pousser soit les exploitants artisanaux, soit les communautés ou les deux à la fois à réduire l'impact négatif de leurs actions sur l'environnement ou sur les ressources naturelles	
5	Création des aires protégées (AP) : toutes les initiatives concrétisées de création des aires protégées conciliant les impératifs de la conservation et l'amélioration des moyens d'existence des communautés environnantes	
6	Vulgarisation, sensibilisation, plaidoyer, lobbying et monitoring des textes légaux et réglementaires : les activités de tout genre réalisées par divers acteurs dans le but de favoriser la mise en application de la réglementation en lien avec l'environnement, la forêt et les autres ressources naturelles ou à combler le vide constaté dans le cadre législatif existant, etc.	
7	Aménagement des basfonds (aquaculture, pisciculture et riziculture) : toutes les activités visant à restaurer, valoriser ou exploiter durablement les zones humides ou marécageuses.	
8	Protection des zones humides et des tourbières	
9	Activités en lien avec la transition écologique : toutes les activités qui concernent le recours aux énergies renouvelables ou à la rationalisation	

	de la consommation de l'énergie (investissements dans les microcentrales hydroélectriques, etc.)	<p><i>Caractère novateur, imaginatif, créatif de l'activité/intervention/action ; ou soit sa contribution dans le perfectionnement de ce qui existait déjà.</i></p> <p>7. Exemplarité</p> <p><i>Elle mesure les caractéristiques spécifiques de l'activité/l'action susceptibles d'attirer les autres acteurs. Elle se fonde sur les effets d'entraînements induits par l'action/l'activité, lesquels peuvent susciter l'émulation auprès des autres acteurs.</i></p> <p>8. Viabilité sociale</p> <p><i>Elle se fonde sur la justice sociale, l'équité, le consensus et/ou les compromis entre les différentes parties prenantes concernées par l'activité. Elle cherche à démontrer comment l'action/l'activité cherche à concilier les intérêts de divers acteurs intéressés ou à favoriser l'inclusion des groupes vulnérables dans la gouvernance du paysage. Elle mesure également l'impact de l'action/activité sur la résilience face au changement climatique.</i></p> <p>9. Réplicabilité</p> <p><i>Elle mesure la capacité de reproductibilité de l'action ou de l'intervention. Elle cherche à prouver qu'une action réalisée peut être répétée dans un autre milieu et produire le même résultat.</i></p> <p>10. Impact (nombre de bénéficiaires)</p> <p><i>mesure le nombre des bénéficiaires directs ou indirects de l'action de l'activité. Elle cherche à déterminer combien de personnes (hommes, femmes ou jeunes) ont été affecté par l'intervention.</i></p>
10	Valorisation des savoir endogènes (pharmacopée, sites sacrés, mécanismes coutumiers de résolution des conflits liés aux ressources naturelles,...) : elle vise toutes les connaissances locales partagées mais qui ont un impact positif considérable sur l'environnement, l'usage des ressources naturelles, etc.	
11	Association des communautés locales à l'utilisation des déchets ou branches résultant de l'exploitation forestière artisanale de bois d'œuvre : elle vise tous les efforts fournis par les exploitants forestiers artisanaux pour que les communautés, au lieu d'abattre les jeunes arbres, qu'ils utilisent plutôt des branches d'arbres déjà abattus pour la carbonisation ou l'utilisation comme bois de chauffe.	
12	Valorisation de la sciure de bois en utilisant comme combustible et fertilisant, aussi les fours de carbonisation	
13	Création et appui à la mise en place des concessions forestières des communautés locales dans la zone et les dotés des plans simples de gestions	
14	Appui à la mise en place de plan de chasse dans le territoire	
15	La vulgarisation des pratiques écologiques (foyers améliorés, éco briquettes...)	
16	Construction durable de l'habitant	
17	Valorisation des PFNL	
18	Appui à la mise en place des UFA	
19	Reboisement par essences à croissance rapide, arbres à chenilles et espèces locales	

Fait à Kisangani, le 10/11/2021

Directeur de Tropenbos RD Congo

Prof. Alphonse Maindo